



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

➤ LE BUDGET PRIMITIF 2025

Le 1er Janvier 2017 la Communauté de communes Midi Corrézien est née de la fusion des Communautés de communes du Pays de Beynat, du Sud Corrézien, des Villages du Midi Corrézien avec extension à la commune d'Altiliac.

La commune de Curemonte s'inscrit depuis lors, dans cette Communauté de Communes, regroupant 34 communes du secteur soit : 13 059 habitants (2021)

Evolution de la population de Curemonte entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Population Insee	219	217	219	217	217
Population DGF	320	320	320	322	322
Résidences secondaires	101	101	101	105	105

La commune de Curemonte n'a plus que la gestion d'un seul budget.

- Le budget Principal

NOUVEAUTÉ

Le budget annexe Assainissement a été absorbé par le budget principal, suite au transfert de la compétence Assainissement Collectif par le Syndicat BELLOVIC au 1^{er} Janvier 2025.

La commune gère une école regroupant 3 niveaux (Ce2-Cm1-Cm2) et d'autres communes que sont :

Branceilles/Marcillac-la-Croze/Saint Julien-Maumont/Saint Bazile de Meysac/Lostanges et uniquement pour la maternelle les communes de Le Pescher et Sérilhac

Effectifs pour l'année scolaire 2024/2025 : 18 élèves

NOUVEAUTÉ

A partir de la rentrée 2025, la commune de Curemonte accueillera une nouvelle classe, faisant passer ses effectifs à 36 élèves répartis sur 4 niveaux : Ce1-Ce2-CM1-CM2

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNE DE CUREMONTE

Libellés	Base notifiée Prévisionnelle (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1)(%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation RP					0	
Taxe d'Habitation RS	274 600	-3,27%	14,65%	0,00%	40 229	2,43%
Taxe Foncières Bâti	331 600	2,74%	44,37%	0,00%	147 131	9,89%
Taxe Foncières Non Bâti	18 100	-10,85%	86,11%	0,00%	15 586	-7,36%
CFE					0	
TOTAL	624 300	-0,42%			202 946	0,33%
			Coefficient correcteur		-31 174	
Prévisions	Allocations compensatrices		exonérations TF Batie		1 800	
			exonération TH non bâtie		113	
			Montant Impôts locaux		173 685	
			PRDT Attendus des ress. Selon taux voté		175 598	

Evolution Fiscalités locales de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	Taux moyen au niveau départemental
Taxe habitation	14.65%	14.65 %	14.65 %	14.65 %	14.65%	NC
Taxe foncière bâti	23.02%	23.02%	23.02%	23.02%	23.02%	22.93%
Taxe foncière non bâti	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	90.66%

Maintien des taux de la fiscalité locale sur les 5 dernières années

Compte tenu de stabilité des bases locatives, les membres du conseil municipal ont décidé **de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025**, le produit attendu est donc de 173 685€ auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour 1 913€ .

Pour rappel les ressources d'une commune sont :

En Investissement :

- Les subventions et aides diverses perçues d'autres entités (Europe, Etat, Région, Département...), mais aussi des participations de certains organismes.

La recherche des subventions ou aides est une tâche nécessitant énormément d'investissement de la part des élus et des services administratifs, afin de pouvoir continuer à réaliser des projets, tout en garantissant un **équilibre budgétaire**.

En Fonctionnement :

- Les dotations de l'Etat, dont le montant dépend de plusieurs éléments intrinsèques au territoire de la collectivité (nbre d'habitant, kms de voirie, potentiel fiscal des habitants,...)

- Le produit des taxes locales (voir ci-dessus)

- Les revenus des régies diverses : Monnayeurs, Location de salle polyvalente, Location du Gîte communal, Vente de brochures touristiques et de photocopies, Cantine scolaire, Concessions au cimetière...

Les taux de ces taxes et les tarifs des services sont révisés annuellement pour permettre à la collectivité de dégager suffisamment de ressources pour payer les frais de fonctionnement (charges diverses, de personnel, d'emprunts...) et surtout de réaliser des **investissements nécessaires au bénéfice de tous les usagers**.

Toutes ces ressources sont donc déterminantes pour les projets à venir, et doivent faire l'objet d'attentions particulières, au même titre que la gestion des dépenses afin de maîtriser au mieux le budget de la commune.

Effectifs de la collectivité au 01/01/2025

Agent Administratif :

- 1 Rédactrice :
Titulaire Catégorie B
- 1 Adjointe Administrative Territorial :
Titulaire Catégorie C

Agent Technique :

- 1 Adjointe Technique Principal 2nde Cl:
Titulaire Catégorie C
- 1 Adjoint Technique Territorial :
Contractuel CDD

Agent Animation :

- 1 Adjointe Territoriale d'animation :
Contractuel CDI Catégorie C

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer les dépenses et d'encaisser les recettes de fonctionnement général du quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes sur les postes impactés par l'école, fluctuent selon le nombre d'élèves accueillis durant l'année scolaire.

Le budget de fonctionnement s'équilibre pour 2025 à la somme de : 794 755.37 €

Recettes de fonctionnement :

Les produits attendus sont évalués en tenant compte des recettes encaissées et constatées au CFU 2024 auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté 463 040.56€ (soit 320 203.19€ Budget principal + 142 837.37€ Budget Assainissement).

	CFU 2024	BP 2025
Atténuation de charges	26 186,75	16 472.00
Produits du domaine, ventes...	88 118,54	60 406.30
Impôts et taxes	179 997,58	178 685.00
Dotations et participations	70 628,95	68 752.00
Autres produits gestion courante	15 458,45	5 689.51
Produits financiers ou exceptionnels	2 837,31	1 000.00
TOTAL recettes réelles	383 227,58	331 004.81
<i>(Opérations d'ordre)</i>	<i>2 489.00</i>	<i>710.00</i>
RESULTAT REPORTE		463 040.56
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	385 716.58	794 755.37

- **Atténuations de charge** : Cette recette correspond à la prévision à encaisser par les services de LA POSTE pour l'Agence Postale.
- **Produits du domaine** : cet article comprend les levées de monnayeurs, les recouvrements des cantines scolaires auprès des parents, les redevances pour occupations du domaine public et les droits de stationnement.
- **Impôts et Taxes** : La commune a maintenu ses taux. La recette fiscale attendue est de 175 598.00 € (voir détail ci-dessus). Dans ce libellé s'ajoute une taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 5 000 €.
- **Dotations et participations** : Il s'agit des dotations de l'Etat auxquelles s'ajoutent les participations des communes aux frais scolaires.
- **Autres produits de gestion courante** : cela concerne essentiellement les locations du gîte et de la salle polyvalente.
- **Produits financiers et exceptionnels**

Dépenses de fonctionnement :

	CFU 2024	BP 2025
Charges générales	129 862,15	573 209.39
Charges de personnel	101 752,94	103 805.99
Atténuation de produits	9 807,91	11 264.91
Autres charges de gestion courante	26 392,42	66 406.50
Charges Financières	4 582,64	7 191.90
Dotations provisions	0,00	0.00
Charges exceptionnelles	2 220,00	2 000.00
TOTAL dépenses réelles	274 618,06	763 878.69
(Opérations d'ordre)	8 379.51	3 213.59
Virement à la section d'investissement		27 663.09
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	282 997.57	794 755.37

- **Charges générales** : Elles regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

Le budget se devant d'être équilibré en recettes et dépenses, c'est sur ce chapitre que s'équilibre l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la différence entre le consommé 2024 et le budgétisé 2025.

- **Charges de personnel** : cette charge prend en compte l'évolution des points d'indices annoncée par l'Etat et de l'avancement d'échelon du personnel.
- **Atténuation de produits** : charge correspondant à l'attribution de compensation entre les communes, en notre défaveur, versée à la communauté de communes. Le montant retenu pour notre commune est une charge annuelle de 9 807.91€. Une exonération en faveur des logements vacants, augmente aussi cette atténuation de produits.
- **Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre incluant les indemnités des élus et leurs charges, comprend également une contribution auprès de la Fédération Départementale d'Electricité qui s'élève exactement à la somme de : 636.00€.
- **Charges financières** : elles correspondent au montant des intérêts des emprunts
- **Charges exceptionnelles** : Ceci est une prévision de titres de recettes annulés sur l'exercice antérieur.
- **Opérations d'ordre** : ce sont des opérations d'amortissements purement comptables
- **Virement à la section d'investissement** : Ce virement correspond à la charge du capital d'emprunt à rembourser en 2025, ainsi qu' à des acquisitions travaux en régie de la clôture du Gîte, à l'acquisition de matériel informatique ou autre.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets communaux à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses :** Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de créations, ainsi que le capital emprunté.
- **En recettes :** 2 types de recettes coexistent : les recettes d'équipement, telles que les recettes subventionnées par les instances, perçues en lien avec les investissements réalisés, ainsi que les recettes financières tel que le fonds de compensation de la TVA ou le virement venant de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement et voté lors de l'affectation des résultats au Compte administratif de l'année précédente, permettant de renflouer le déficit calculé de la section d'Investissement de l'année précédente.
- La section d'investissement tient compte également des **RESTES A REALISER : RECETTES ET DEPENSES ENGAGEES** L'année précédente, et non ENCAISSEES ou PAYEES.

Les restes à réaliser se résument ainsi :

COMMUNE DE CUREMONTE

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 019-211906706-20250415-DE32_25-BF

N° Programmes	Programmes	DEPENSES								RECETTES							
		Article 2041512	Article 204182	Article 2051	Article 2111	Article 2184	Article 2188	Article 231	Article	Etat	Région	Département	Agence de l'eau	DETR			
		Article 10251	Article 1321	Article 1322	Article 1323	Article 1328	Article 13461										
	ONA						508,50										
	205							1 200,00									
	206		3 074,00					22 260,59		81 411,70		569,00	10 553,13				
	207											3 750,00					3 275,00
	302		5 092,14														
	304					2 246,00				938,00							
	306							7 152,30									
	TOTAUX	0,00	8 166,14	0,00	0,00	2 246,00	508,50	30 612,89	0,00	938,00	81 411,70	0,00	4 319,00	10 553,13			3 275,00
Chap 20				8 166,14													
Chap 21							2 754,50										
Chap 23								30 612,89									
Chap 13																	99 558,83
Chap 10										938,00							
	TOTAL GENERAL							41 533,53 €					100 496,83 €				

INVESTISSEMENTS 2025:

Le budget d'investissement est équilibré à la somme de : **361 480.01€**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
 Reçu en préfecture le 18/04/2025
 Publié le
 ID : 019-211906706-20250415-DE32_25-BF

Recettes d'Investissement :

	CFU 2024	BP 2025
Subventions d'Investissement	244 828,22	136 318.83
Emprunts	80 000,00	102 534.01
Dotations fonds divers	35 902,23	82 951.29
Excédent de fonds capitalisé (besoin de financement)	136 614,52	0
Produit des cessions d'immobilisation	0	7000.00
TOTAL recettes réelles	497 344,97	328 804.13
<i>(Opérations d'ordre)</i>	8 379,51	5 013.59
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0	27 663.09
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	505 724.48	361 480.81

Recettes d'investissement :

- **Subventions d'Équipement** : les 136 318.83€ correspondent aux subventions attendues pour les investissements réalisés et ceux à réaliser
- **Emprunts** : Le montant de 102 534.01€ ne correspond pas réellement à un emprunt qui sera réalisé. En effet, à la date d'établissement du budget nous ne connaissons pas encore le montant précis d'un certain nombre de subventions qui ont été sollicitées ou en cours d'attribution. Elles ne peuvent donc pas apparaître dans le budget sincère et seront donc considérées comme emprunt possible.
- **Dotations fonds divers** : Correspond au fonds de compensation de la TVA : le budget étant TTC, le fonds permet de compenser à hauteur de 16.404% la TVA que la commune verse lors de ses investissements.
Cette rétribution est versée pour un investissement effectué en année N, lors de l'année N+1

Excédent de fonds capitalisés : Montant voté lors de l'affectation de résultat lors du compte financier unique de l'année précédente.

Cette année, le montant du transfert de la section fonctionnement aurait dû être de 9 392.76€ (en effet beaucoup de subventions non encore reçues à la date du 1^{er} janvier permettent d'avoir des restes à réaliser presque suffisant pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mais le budget assainissement dégageant un bénéfice de 10 412.74€ en Investissement et cumulé au budget principal, permet de ne pas avoir de besoin de financement par la section Fonctionnement.

Dépenses d'Investissement :

	CFU 2024	BP 2025
Immobilisations incorporelles	2 502,00	0
Immobilisations corporelles	75 224,17	30 565.63
Immobilisations en cours	422 095,97	227 418.27
Dotations aux fonds divers	0,00	17 995.50
Emprunts (capital)	28 983,19	26 274.71
TOTAL dépenses réelles	528 805,33	531 672.55
(Opérations d'ordre ou patrimoniales)	2 489.00	2 510.00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		48 550.56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	531 294.33	361 480.71

Dépenses d'investissement :

- **Immobilisations incorporelles** : Logiciels informatiques.
- **Immobilisations corporelles** : Acquisitions de terrains, de matériel.
- **Immobilisations en cours** : Travaux (portant sur le patrimoine de la commune).
- **Dotations au fonds divers** : Transfert de l'excédent d'Investissement du budget Ass. au Syndicat Bellovic
- **Emprunts** : diminution progressive du capital dû, sur les emprunts réalisés malgré le nouvel emprunt de l'année N-1.

FONGIBILITE DES CREDITS

soit 7,5% du réel de l'année N-1

Montant Réel 2024**7,50%**

Investissement (chp 21 et 23)	497 320.14€	37 299.01 €
Fonctionnement (Hors chp 012)	172 865.12 €	12 964.88 €

Suite au passage à la M57, le conseil municipal a voté en 2022 la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de l'année précédente.

Ce dispositif permet de supprimer les articles de dépenses imprévues en dotant l'exécutif du pouvoir de transférer des crédits de chapitre à chapitre, par décisions du maire, lesquels sont présentés au conseil municipal suivant la décision.

Evolution de la dette de 2020 à 2029 (intérêt et capital)

Nouvel emprunt de 80 000€ en 2024.

N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
E11	DIVERS INVESTISSEMENTS	70 000,00	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,25							
E12	DIVERS INVESTISSEMENTS	39 950,00	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,74			
E14	MISES AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ECOLE	89 000,00	5 696,00	5 618,13	5 540,25	5 462,38	5 384,50	6 408,00	6 230,00	6 052,00	5 874,00	5 696,00	Indexé /TX livret A	
E15	TRAVAUX PAB ET VOIRIE PVR LA BORIE LA GERVAISE	137 000,00	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32		
E16	AIRE STATIONNEMENT - MISE EN LUMIERE - VOIRIE2017	99 000,00	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41		
E17	AMENAGEMENT HAUT DU BOURG ET PLACE	80 000,00						5 615,03	5 772,44	5 772,44	5 772,44	5 772,44		
		514 950,00	33 209,77	33 131,90	33 054,02	32 976,15	32 898,33	33 466,61	33 446,02	33 268,02	33 089,91	29 289,17		